



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 FEVRIER 2022**

Nombre de membres

en exercice : 35
Présents : 24
Représentés : 10
Excusée : 1
Absent : /

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; MM. SERRES, HAMONIC, MMES BOUGE, MICHON, YENKETRAMDOO, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, POLICE, MME HADJIAT ; M. RIBEIRO-CAPITAO, MME LACARRIERE-FARGES, M. RODRIGUES, MME BERNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉS :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE
M. SOUSA POUVOIR A M. CRUSE
MME MORIEZ POUVOIR A MME MICHON
M. BOUKOUNA POUVOIR A MME REZGUI
M. DEBBI POUVOIR A M. JANUS
M. FERYN POUVOIR A MME GY
MME TERRINE POUVOIR A MME YENKETRAMDOO
M. BOUCHE POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES
MME LEANZA POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO
M. LEBAS POUVOIR A MME BERNIER

1

EXCUSÉE : MARTINE CINOSI-GIRARD

ABSENT :

Secrétaire de séance : KENZA HADJIAT

Le procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

1 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS) : APPROBATION DU RAPPORT DU 8 DECEMBRE 2021 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté Paris-Saclay du 8 décembre 2021, ci-après annexé.

DEMANDE que, à la prochaine réunion de la commission, l'évaluation de l'investissement lié au conservatoire soit traduite dans les annexes au rapport par une attribution de compensation d'investissement, conformément au souhait de la commission.

DEMANDE que cette proposition de la commission fasse l'objet d'une étude par les instances compétentes.

Résultat du vote : UNANIMITE.

2 - ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX 2022 POUR LA PETITE ENFANCE.

ACTUALISE les revenus plancher et plafond, conformément aux informations transmises par la CAF pour les tarifs de la petite enfance.

APPROUVE les tarifs de la petite enfance, au titre de l'exercice 2022, tels qu'ils figurent sur le document ci-annexé, qui remplace et annule le précédent issu de la délibération n° D211312-2 du 13 décembre 2021.

Résultat du vote : UNANIMITE.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) : EXERCICE 2022 – ADOPTION DU RAPPORT.

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022, ci-annexé.

Résultat du vote : UNANIMITE.

4 - MICRO FORET URBAINE : CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE (DIRIF).

APPROUVE les termes de la convention avec l'Etat de plantation d'arbres sur un terrain – cadastré AO-183, lui appartenant.

DIT que cette convention est conclue à titre gratuit et sans limitation de durée.

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention ci-annexée, et tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux des exercices concernés.

Résultat du vote : UNANIMITE.

5 - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE DE LA COMMUNE : ANNEES 2016 A 2021.

DONNE ACTE, sans observations, de la présentation faite des tableaux récapitulatifs ci-annexés, des opérations immobilières effectuées au cours des exercices 2016 à 2021.



6 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : VOLETS SANTE ET PREVOYANCE.

PREND ACTE du débat tenu en application de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

7 - RAPPORT RELATIF A LA SITUATION D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE CHILLY-MAZARIN.

PREND ACTE du rapport relatif à la situation d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Chilly-Mazarin, ci-annexé.

Résultat du vote : UNANIMITE.

8 - ADHESION DE LA COMMUNE AU CENTRE FRANCILIEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES HUBERTINE-AUCLERT.

DECIDE l'adhésion de la commune de Chilly-Mazarin au Centre Hubertine-Auclert, Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document en vue de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal, et que les crédits seront prévus chaque année au budget concerné.

Résultat du vote : UNANIMITE.

3

9 - Le Conseil Municipal EST alors INFORMÉ des quinze (15) décisions intervenues et exécutoires depuis cette date, en vertu des pouvoirs délégués :

- N°21-096** Signature d'une convention de partenariat avec l'association ISM Interprétariat, dont le siège social se situe à PARIS (75), dans le cadre de la tenue de permanences d'écrivain public au sein du Point d'Accès au Droit (PAD), pour un coût fixé à 130 € nets par séance d'une durée forfaitaire de 3 heures, frais de transports compris, conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un an, renouvelable annuellement avec une échéance au 31 décembre 2024.
- N°21-097** Signature d'une convention de mise à disposition du bassin de la piscine communale de Chilly-Mazarin avec l'école Saint-Joseph située à Morangis (91), afin de permettre aux élèves de deux classes de cours préparatoire de bénéficier de séances de natation scolaire, conclue pour une séance par semaine les mardis de 15h20 à 16h pour la période allant du 30 novembre 2021 au 15 février 2022, soit 10 semaines au prix de 105 € la séance, soit un total de 1 050 €.
- N°21-098** Signature d'une convention relative à l'utilisation des équipements sportifs de la commune par le lycée Marguerite Yourcenar de Morangis pour l'année 2021-2022 avec l'établissement d'enseignement, pour un montant de 4 600 €.
- N°21-099** Signature de contrats de maintenance avec la société Essonne Consultants dont le siège

social se situe à Sainte-Geneviève-des-Bois (91), relatifs à la maintenance et à l'assistance des logiciels de gestion du parc locatif, d'une part, et des demandes de logement, d'autre part, utilisés par le service des Solidarités pour l'exécution de ses missions de service public, pour un montant de 777,40 € T.T.C. pour le logiciel de gestion du parc locatif et de 897 € T.T.C. pour le logiciel de gestion des demandes de logement et conclus pour un an à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelables par reconduction expresse sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

- N°21-100** Signature d'un avenant n°1 de prolongation de 6 mois au marché relatif à la location, la maintenance et l'entretien des photocopieurs pour les services municipaux et écoles maternelles et élémentaires avec la société Konika Minolta dont le siège se situe à Carrières-sur-Seine (78), pour un montant de 41 632,776 € T.T.C. allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.
- N°21-101** Signature d'un contrat d'abonnement annuel d'assistance, de mises à jour et d'hébergement de l'application iMuse pour le Conservatoire de la ville, leur permettant ainsi de répondre aux besoins des usagers en matière de gestion et de suivi de la scolarité ainsi que de la facturation avec la société Saïga Informatique dont le siège social se situe à Clermont-Ferrand (63), pour un montant annuel de 3 528 € T.T.C. et dont le contrat court à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2022, pouvant être tacitement reconduit 3 fois pour une durée d'un an.
- N°21-102** Signature du marché d'étude de faisabilité pour la construction de trois équipements publics dans la commune de Chilly-Mazarin avec la société ASCISTE Ingénierie Grand Ouest dont le siège social se situe à Tours (37), pour un montant global et forfaitaire de 58 320 € T.T.C., conclu à compter de sa notification jusqu'à l'exécution des prestations contractuellement prévues audit marché.
- N°21-103** Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle, sept fois par an, à titre gratuit, des locaux ci-dessous cités jusqu'au 8 juillet 2022 la première année, puis reconductible expressément deux fois, au moins un mois avant chaque rentrée scolaire, pour l'année scolaire à venir avec l'association « Sessad Arlette Fave » dont le siège social se situe à Lisses (91), représentée par son président, Monsieur Jean-Paul COMTE, selon le créneau hebdomadaire suivant, leur permettant de disposer d'un lieu pour assurer un accompagnement éducatif à des enfants atteints d'autisme :
- La salle d'activité située au 1^{er} étage de l'accueil de loisirs les Temps Modernes ou la salle polyvalente du gymnase du Parc, les samedis de 10h à 12h30.
- N°21-104** Signature d'un avenant n°1 prolongeant jusqu'au 15 février 2022 la convention d'occupation à titre précaire du logement communal situé au 36 rue Marie Curie à Chilly-Mazarin, au vu de la demande de détachement du locataire.
- N°22-001** Signature de contrats de maintenance du logiciel Maelis et d'hébergement et de maintenance du Portail Familles avec la société SIGEC, dont le siège social se situe à AUBAGNE (13), dont le coût annuel est de 6 175,20 € T.T.C., répartis comme suit :
- Pour la maintenance du logiciel Maelis : 3 742 € H.T., soit 4 490,40 € T.T.C.,
 - Pour la maintenance et l'hébergement du Portail Familles : 1 404 € H.T., soit 1 684,80 € T.T.C.

Ces contrats courent à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelables tacitement 3 fois, pour une période maximale totale de 4 ans.

- N°22-002** Signature d'une convention de partenariat avec la société « Madame de Sylvia BABIN » dont le siège social se situe à Fresnes (94), portant sur l'accompagnement à la communication au public fréquentant les services municipaux de la ville en mettant à disposition un interprète. Cette convention court à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.
- N°22-003** Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, du local ci-dessous cité jusqu'au 7 juillet 2022, puis reconductible expressément à chaque rentrée scolaire, avec l'association « Les Socks » dont le siège social se situe au Montcel (73), représentée par sa Présidente, Madame Sylvie Pollet, selon le créneau hebdomadaire ci-dessous, dans le cadre de la pratique du chant en vue de l'organisation de spectacles musicaux :
- La salle d'activité située au 1^{er} étage du bâtiment annexe ou le réfectoire situé dans le bâtiment principal, les vendredis de 18h à 23h et les dimanches de 9h à 19h.
- N°22-004** Signature d'un contrat de location-maintenance d'une plieuse inséreuse colleuse destinée aux diverses mises sous plis, conclu pour 4 ans à compter du 1^{er} novembre 2021 avec la société PITNEY BOWES dont le siège social se situe à La Plaine-Saint-Denis (94), pour un montant annuel de 3 237,60 € T.T.C., décomposé comme suit :
- Location : 2 593,20 € T.T.C.
 - Maintenance : 644,40 € T.T.C.
- N°22-005** Signature d'une convention avec le docteur Alain CASTEL, exerçant au 25 rue François Mouthon à Chilly-Mazarin relative aux modalités de ses interventions au centre de vaccination de la commune au titre de médecin coordonnateur, allant du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la fermeture du centre de vaccination et au plus tard le 31 décembre 2022, pour un maximum de 18h et 625 € par mois.
- N°22-006** Signature d'un contrat de maintenance curative et préventive du système de vidéo protection avec la société IBS'ON dont le siège social se situe à PARIS (75), dont le montant annuel est de 10 200 € T.T.C. et conclu pour un an à compter du 1^{er} mars 2022, renouvelable 3 fois par reconduction expresse, soit une échéance au plus tard le 28 février 2025.

Chilly-Mazarin, le 14 février 2022



La Maire,
Rafika REZGUI



